

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	27/11/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le mardi deux décembre, à 19h00
Conseillers en exercice	11	Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE (arrivée à 19h15)

Absents : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

Nombre de votes exprimés : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL

Considérant la demande d'adhésion à la compétence Éclairage public pour la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence Éclairage public du SIEIL,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant l'adhésion,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025.

Nombre de votes exprimés : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire expose que pour le comice rural, M. Pierre Danger a acheté des fournitures pour la construction du char du comice. Ces achats dont les factures, ont été fournies à la mairie, ont été réalisés auprès de différents fournisseurs. M. Pierre Danger a dû régler ces achats d'un montant total de 432,34 euros sur ses deniers personnels.

Il est proposé de lui rembourser cette somme.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le remboursement de 432,34 euros à M. Pierre Danger.

Nombre de votes exprimés : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire expose que pour le comice rural, Mme Nicole Royer a acheté sur internet (sur le site Temu) des accessoires pour le défilé. Le site n'acceptant pas les mandats administratifs, Mme Royer a dû régler ces achats d'un montant de 110,72 euros sur ses deniers personnels.

Il est proposé de lui rembourser cette somme, sur présentation de la facture.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le remboursement de 110,72 euros à Mme Nicole ROYER.

Nombre de votes exprimés : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

Arrivée de Mme Séverine Grandemange.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION MAIL

Monsieur le Maire informe que l'association M.A.I.L a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention d'un montant de 250 euros afin de pouvoir proposer à ses adhérents un atelier mosaïque, ainsi qu'un encadrement 2 fois dans la saison par un artiste peintre.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** une subvention d'un montant de 250 euros à l'association M.A.I.L.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

TARIFS 2026 DE LA RÉGIE UNIQUE

Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés au titre de l'année 2025 par délibération du 16 décembre 2024.

Il propose aux membres de se prononcer sur les montants applicables pour l'exercice 2026.

Pour la reproduction de documents :

Désignation	2025	2026
Photocopie format A4 – noir et blanc	0.30 €	0.30 €
Photocopie format A3 – noir et blanc	0.60 €	0.60 €
Photocopie format A4 – couleurs	0.50 €	0.50 €
Photocopie format A3 – couleurs	1.00 €	1.00 €
Reproduction de documents nécessaires à la constitution de dossiers administratifs	Gratuit	

Pour la location de la salle des fêtes

Désignation	2025	2026
Location 1 jour	200.00 €	200.00 €
Location 1 jour – association hors commune	0.00 €	30.00 €
Location 2 jours	300.00 €	300.00 €
Forfait nettoyage	150.00 €	150.00 €
Jour supplémentaire	80.00 €	80.00 €
Caution Réservation/Dommage	200.00 €	200.00 €
Caution nettoyage	150.00 €	150.00 €
Caution nettoyage association	0.00 €	150.00 €

Casse du matériel de la salle des fêtes

Désignation	2025	2026	Désignation	2025	2026
Assiette plate	1.80 €	1.80 €	Cafetière inox	33.00 €	33.00 €
Assiette creuse	1.80 €	1.80 €	Carafe ronde	11.00 €	11.00 €
Assiette à dessert	1.80 €	1.80 €	Salière Poivrière	6.00 €	6.00 €
Tasse à café	1.80 €	1.80 €	Moutardier - Pelle	6.00 €	6.00 €
Soucoupe	1.10 €	1.10 €	Corbeille à pain	6.00 €	6.00 €
Coupe à fruits	1.80 €	1.80 €	Plateaux	7.50 €	7.50 €
Cuillère à soupe	1.10 €	1.10 €	Plat inox ovale	22.00 €	22.00 €
Fourchette	1.10 €	1.10 €	Plat inox rond	22.00 €	22.00 €
Couteau	1.10 €	1.10 €	Légumier inox	16.50 €	16.50 €
Cuillère à café	1.10 €	1.10 €	Grilles de frigo	44.00 €	44.00 €
Verre 10 cl	0.90 €	0.90 €	Grilles de four	33.00 €	33.00 €
Verre 14 cl	0.90 €	0.90 €	Plaques de four	66.00 €	66.00 €
Saladier verre	11.00 €	11.00 €	Planche à découper	55.00 €	55.00 €
Pichet eau	11.00 €	11.00 €			

Pour les concessions funéraires

Cimetière

Désignation	2025	2026
50 ans	150.00 €	150.00 €
30 ans	100.00 €	100.00 €
15 ans	75.00 €	75.00 €

Columbarium

Désignation	2025	2026
50 ans	450.00 €	450.00 €
30 ans	350.00 €	350.00 €
15 ans	250.00 €	250.00 €
Jardin du Souvenir	75.00 €	75.00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** les tarifs municipaux ci-dessus proposés pour l'année 2026.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE EXPOSITION RENATURATION

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'étude de renaturation menée avec le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, il est proposé l'installation d'une exposition retraçant les différentes étapes du projet. Monsieur le Maire propose de se prononcer sur le projet de convention annexé à la présente décision.

Il est proposé que cette exposition ait lieu de la mi-janvier à fin mars 2026, et qu'elle soit installée place du Mail.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une exposition par le PNR LAT.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion de l'engazonnement du cimetière, l'accès sera partiellement réduit. Mme Mélanie Ossant ajoute qu'elle doit déterminer avec le service technique le moment le plus propice au semis, car à cette date les gelées pourraient nuire au développement des graines. Dans l'idéal, l'engazonnement est à réaliser à l'automne, mais peut également être fait tout début de printemps.

Monsieur le Maire annonce que les travaux de reprise des malfaçons constatées suite aux travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la Gare et de la rue du Maréchal auront lieu du 8 au 12

décembre, et seront réalisés par l'entreprise Sturno. A cette occasion, la rue du Maréchal sera barrée.

Monsieur le Maire informe de la proposition de Mme Marjolaine Cambon qui propose des concerts de musique classique itinérants. Les musiciens se déplacent de village en village, à vélo. Sa proposition sera relayée à la CCTOVAL.

Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération prise par la commune de Bourgueil qui s'est prononcée en faveur du versement d'une subvention de 100 euros par les communes ayant participé au comice rural (Saint Nicolas de Bourgueil, Benais, Restigné, Gizeux, Continvoir et La Chapelle Sur Loire). Cette demande devra être soumise à délibération.

Mme Séverine Grandemange interroge sur les performances énergétiques des radiateurs installés dans les logements communaux situés rue de la Maisonneuve. Un locataire a effectivement fait savoir que les coûts liés à l'énergie étaient élevés. Les membres présents indiquent que les radiateurs sont relativement récents dans ces logements.

Mme Nicole Royer interpelle sur la sécurité au secrétariat de mairie. En effet, certains usagers pourraient avoir des comportements agressifs. Un dispositif de sécurité sera mis à disposition du personnel.

M. Christian Saget demande si des membres du conseil municipal seraient volontaires pour tenir la billetterie le 23 janvier prochain, pour la vente des places de concert organisé à Continvoir, dans le cadre du festival au fil du jazz. Mme Sylviane Grandemange et Mme Nicole Royer se proposent.

Il ajoute qu'une buvette, tenue par le comité des fêtes, sera proposée à l'entracte.

Par ailleurs, il indique que le conseil municipal devra délibérer sur la prise en charge des frais de communication d'un montant de 135 euros à reverser à la commune de Bourgueil, expliquant que la CCTOVAL n'apporte plus son soutien financier. Cette dépense était auparavant supportée par Coteaux-sur-Loire qui percevait une subvention de la Communauté de Communes. Mme Mélanie Ossant souligne que le coût du spectacle de jazz s'élève désormais à près de 2000 euros. M. Christian Saget précise qu'un spectacle sera également proposé aux enfants de l'école.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 24 janvier 2026, à 18h00, à la salle des fêtes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 9 décembre 2025.

La séance est levée à 20h55.